

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PAYS DE RHONE ET OUYEZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

**SEANCE DU 08 JUILLET 2010**

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

**N° 102/2010**

L'an deux mil dix, le huit juillet à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à JONQUIERES, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Alain MILON.

**PRESENTS** : M. Joël SERAFINI, M. Jean-Pierre GRANGET, M. Philippe HECKEL, Mme Magdeleine LEGER, Bédarrides – M. Serge FIDELE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Jean AZEMA représentant M. Oswald LEBouc, Caderousse – M. Jean-Pierre BOISSON, M. Paul JEUNE, M. Frédéric NICOLET, Châteauneuf du Pape – M. Alain ROCHEBONNE, M. Serge MOURGUES représentant Mme Andrée MILHAUD, M. Jean-Pierre FENOUIL, Mme Nathalie REYNAUD, Courthézon – M. Louis BISCARRAT, M. Jean-Claude AILLOT, M. André PEREZ – Mme Claudine MAFFRE représentant Mme Annie CHRETIEN, Jonquières – M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Serge SOLER, Mme Nathalie NAUDIN représentant M. Gérard GERENT, Mme Emmanuelle ROCA représentant M. Pascal DUPUY, M. Jean-François LAPORTE, Sorgues

**EXCUSES NON REPRESENTES** : M. Stéphane GARCIA, M. Jacques GRAU, Sorgues

**Secrétaire de Séance** : M. Louis BISCARRAT



**Adopté à l'unanimité.**

**CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ETUDE DU PROGRAMME  
D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE DE LA REGION PACA – Rapporteur : M. Louis  
BISCARRAT**

Ce programme de la Région PACA apporte des moyens techniques et financiers pour soutenir des projets d'aménagement durable conçus à l'échelle des Communautés des Communes, il a été voté par l'assemblée régionale le 9 février 2006.

Ces programmes d'aménagement intègrent les questionnements de la diversité de l'habitat, de la qualité de l'espace public, de la valorisation du patrimoine et de l'accessibilité aux équipements.

Ces projets seront conçus et aminés par la Communauté de Communes des Pays Rhône et Ouvèze.

Le P.A.S. s'organise en trois étapes :

- la candidature, la CCPRO a été retenue en mai 2009,
- la réalisation d'une étude urbaine, subventionnée à 80% par la Région, avec un plafond de 50 000 €,
- la signature de la convention triennale de réalisation des projets.

Dans le cadre du P.A.S. l'intervention financière régionale est majorée par rapport aux interventions classiques.

La Région accompagne tout au long de la démarche (l'élaboration et la réalisation du projet urbain) et participe au pilotage et à l'animation du P.A.S.

Un comité technique régional assure la mise en cohérence des interventions sectorielles de la Région autour du projet urbain.

La Région peut également, en fonction des besoins, mettre à la disposition du coordinateur une équipe d'assistance (architectes, paysagistes, urbanistes).

Dans la délibération du 25 février 2010, la Conseil de Communauté a décidé de lancer une consultation pour le choix du bureau d'études qui réalisera l'étude urbaine du Programme d'Aménagement Solidaire de la Région PACA. Pour cette étude, il a sollicité l'aide de la Région PACA pour son financement à hauteur de 80% du coût de l'étude plafonnée à 50 000€.

Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 15 avril 2010, la date de remise des offres était fixée au 7 mai 2010

10 entreprises ont retiré un dossier, 2 ont fait une offre :

- PERENNE SARL
- TERCIA CONSULTANT

Les candidatures et les offres ont été ouvertes et déclarées recevables par le pouvoir adjudicateur le 10 mai 2010, elles ont été remises au chargé d'opération pour analyse.

Entreprises	Ville	Coût de la prestation H.T.	Nb de jours	Délai
SARL PERENNE	Marseille	27 450 €	61	6 mois
TERCIA CONSULTANT & AGIR EN VILLE	Montpellier Marseille	47 325 €	82,5	6 mois

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 60% pour le prix
- 20% pour la méthode et les moyens mis en œuvre
- 15% pour le délai
- 5% pour la qualification de l'équipe

A noter que dans le cahier des charges, un minimum de **80 jours** était prévu pour la réalisation de l'étude.

Dans le cadre de la consultation, une phase de négociation a été lancée, les deux bureaux d'études ont été auditionnés le 23 juin 2010.

Le résultat est le suivant :

Entreprises	Ville	Coût de la prestation H.T.	Nb de jours	Délai
SARL PERENNE	Marseille	27 450 €	61	6 mois
TERCIA CONSULTANT & AGIR EN VILLE	Montpellier Marseille	46 450 €	86,5	6 mois

Au vu des quatre critères retenus au règlement de la consultation, la proposition de classement des offres est la suivante :

	Notes pour le Prix	Notes pour la Technique		
		Méthodologie	Délai	Qualification
SARL PERENNE	Coût par jour : 30/30 Nb de jours : 15/30	Nb de réunions : 2/5 Organisation de la mission : 1/5 Documents remis : 2/5 Cohérence Cahier des charges : 2/5	15/15	Référence : 0,5/2,5 Composition équipe : 1/2,5
	<b>45/60</b>	<b>7/20</b>		<b>1,5/5</b>
TERCA Consultant & AGIR EN VILLE	Coût par jour : 5/30 Nb de jours : 25/30	Nb de réunions : 5/5 Organisation de la mission : 5/5 Documents remis : 5/5 Cohérence Cahier des charges : 5/5	15/15	Référence : 2,5/2,5 Composition équipe : 2,5/2,5
	<b>30/60</b>	<b>20/20</b>		<b>5/5</b>

**SARL PERENNE : 6,85/10**

**TERCIA Consultant & AGIR EN VILLE : 7/10**

Compte tenu du rapport d'analyse, des critères de jugement des offres et des résultats de la négociation, il est proposé au Conseil de Communauté de retenir le groupement Tercia Consultant et Agir en Ville, entreprise la mieux qualifiée par la méthode et les moyens mis en œuvre pour la réalisation du P.A.S. Région.

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

**OUI** cet exposé,

**VU** le Code des marchés publics et notamment son article 28, et la procédure adaptée mise en place par le pouvoir adjudicateur.

**VU** le rapport d'analyse des offres élaboré par la Direction Générale des services, il s'avère que l'entreprise économiquement la plus avantageuse est le groupement TERCIA & AGIR EN VILLE 371 Avenue Louis Ravas à 34080 Montpellier.

**APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le Groupement TERCIA & AGIR EN VILLE 371 Avenue Louis Ravas à 34080 Montpellier pour un montant de 46 450 € HT soit **55 554.20 € TTC**

**DIT** que pour cette étude, il a été sollicité l'aide de la Région PACA pour son financement à hauteur de 80% du coût de l'étude plafonnée à 50 000 €.

**AUTORISE** la Personne déléguée par le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives au marché

**DIT** que les crédits sont et seront prévus aux Budget Principal 2010, imputation : 70 - 2031.

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Fait à Bédarrides, le 09 juillet 2010**

Pour Extrait Conforme,  
**Le Président,**  
**Alain MILON**